

**Centre  
de services scolaire  
des Îles**

**Québec** 

---

2023-2027

Plan d'engagement vers la réussite





## Message de la directrice générale et du président du conseil d'administration

Nous sommes fiers de vous présenter le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 du Centre de services scolaire des Îles. S'inscrivant en toute cohérence avec les visées du plan stratégique du ministère de l'Éducation, il pave la voie au processus de révision des projets éducatifs des écoles et du centre de formation qui aura cours l'automne prochain.

Les membres du Comité d'engagement vers la réussite n'ont pas ménagé temps et énergie pour mener à bien la démarche. Leur engagement, leur rigueur et la richesse des partages auront été des éléments clés pour mener à bien cette réflexion collective. Nous tenons à les remercier sincèrement !

La mise à jour du contexte dans lequel évolue notre organisation aura permis de jeter un regard nouveau sur les enjeux et convenir des priorités, grâce à une démarche qui s'est voulue collaborative et mobilisatrice. En effet, l'analyse des données internes et externes, la cueillette d'informations précieuses sur la perception de nos élèves, leurs parents, nos employés et nos nombreux partenaires nous aura permis d'avoir une lecture plus juste du portrait et mettre en lumière les enjeux vers lesquels notre regard, nos décisions, nos actions et nos efforts doivent converger.

Ce projet collectif se veut à la fois ambitieux et réaliste et il vient réaffirmer notre volonté d'accompagner chaque élève, jeune ou adulte, vers sa réussite. Voilà une noble mission et c'est un privilège de pouvoir contribuer à sa réalisation, jour après jour, un élève à la fois, avec l'ensemble de notre personnel, des parents et de nos précieux partenaires.

Bonne lecture !

Le président

  
Jean Cormier

La directrice générale

  
Brigitte Aucoin

# Table des matières

Mot du président et de la directrice générale	2
But du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)	4
Encadrements légaux	5
Démarche d'élaboration : Groupes consultés et activités de consultation	8
Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Îles (CSSÎ)	9
1. Caractéristique du milieu	9
2. Engagement parental et partenarial	11
3. Portrait de l'éducation sur le territoire	12
4. Ressources humaines, matérielles et financières	16
5. Réussite scolaire	17
6. Zones de force et de vulnérabilité	18
7. Nos enjeux	19
Mission, vision et valeurs du Centre de services scolaire des Îles	20
Tableau synoptique des objectifs du PEVR 2023-2027 du Centre de services scolaire des Îles	21
Déclaration de services à la population	23
Signataires du Plan d'engagement vers la réussite	29

## But du plan d'engagement vers la réussite

Le Plan d'engagement vers la réussite est un outil de planification permettant, de façon transparente, de faire connaître à toute la population les engagements du Centre de services scolaire dans le but d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes, et ce, pour une période donnée. Il est élaboré en réponse aux besoins du milieu et mis en place grâce à la collaboration de tous les acteurs concernés par l'éducation sur le territoire. Il s'inscrit dans une démarche favorisant la synergie et la cohérence entre tous les paliers du système éducatif (le ministère, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement), dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun.

# Encadrements légaux

## **Le CSSÎ doit respecter les dispositions législatives de la loi modifiant la Loi sur l'instruction publique en ce qui concerne le Comité d'engagement vers la réussite**

### **193.6**

Le centre de services scolaire doit instituer un comité d'engagement pour la réussite des élèves formé d'au plus 18 membres composé des personnes suivantes :

- 1° le directeur général du centre de services scolaire ou la personne qu'il désigne;
- 2° au moins deux membres du personnel enseignant d'une école;
- 3° au moins un membre du personnel enseignant d'un centre d'éducation des adultes;
- 4° au moins un membre du personnel enseignant d'un centre de formation professionnelle;
- 5° au moins un membre du personnel professionnel non enseignant;
- 6° au moins un membre du personnel de soutien;
- 7° au moins un directeur d'une école où est dispensé de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire;
- 8° au moins un directeur d'une école où est dispensé de l'enseignement secondaire;
- 9° au moins un directeur d'un centre de formation professionnelle;
- 10° au moins un directeur d'un centre d'éducation des adultes;
- 11° un membre du personnel d'encadrement responsable des services éducatifs;
- 12° un membre issu du milieu de la recherche en sciences de l'éducation.

Un des membres doit posséder une expérience de travail auprès d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. La direction du comité d'engagement pour la réussite des élèves est confiée au directeur général du centre de services scolaire ou à la personne qu'il désigne en vertu du paragraphe 1° du premier alinéa.

### **193.7**

Le comité d'engagement pour la réussite des élèves a pour fonctions :

- 1° d'élaborer et de proposer au centre de services scolaire un plan d'engagement vers la réussite, conformément à l'article 209.1;
- 2° d'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au centre de services scolaire sur l'application du plan d'engagement vers la réussite approuvé par le centre de services scolaire;
- 3° de promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées aux orientations du plan d'engagement vers la réussite;
- 4° de donner son avis au centre de services scolaire sur toute question relative à la réussite des élèves.

### **193.8**

Dans l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite, le comité d'engagement pour la réussite des élèves consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel de même que les comités d'élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur le contenu du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire.

# Encadrements légaux

## 193.9

Le directeur général ou tout autre membre désigné par le comité d'engagement pour la réussite des élèves doit présenter le plan d'engagement vers la réussite proposé par le comité au conseil d'administration du centre de services scolaire pour approbation. Si le conseil d'administration ne l'approuve pas, il doit motiver sa décision lors de la séance où il est rejeté. Une copie du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration dans lequel est consignée la décision motivée doit être transmise au comité d'engagement pour la réussite des élèves.

### **Membres du Comité d'engagement vers la réussite du CSSÎ :**

Brigitte Aucoin (directrice générale)

Louis-François Bélanger (enseignant en formation générale des adultes)

Julie Bourgeois (enseignante de français au secondaire)

Sara Bourgeois (enseignante au primaire)

Donald Chiasson (directeur services éducatifs - adultes - formation professionnelle et secrétaire général)

Isabelle Gilbert (directrice des services éducatifs jeunes, technologies et sécurité de l'information)

Julie Leblanc (conseillère pédagogique)

Jonathan Poirier (directeur école primaire)

Karen Renaud (directrice école secondaire)

Caroline Ringuette (enseignante orthopédagogue au secondaire)

Jim Cabot-Thibault (membre secteur recherche)

Stéphanie Thorne (éducatrice spécialisée)

Hélène Vigneau (enseignante orthopédagogue primaire)

## **Le Plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la loi modifiant la Loi sur l'instruction publique**

### 209.1

Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire approuve, sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves, un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Le plan d'engagement vers la réussite que le centre de services scolaire peut actualiser au besoin sur recommandation du comité d'engagement pour la réussite des élèves doit comporter :

- 1° le contexte dans lequel il évolue, notamment les besoins de ses établissements, les principaux enjeux auxquels il est confronté ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'il dessert;
- 2° les orientations et les objectifs retenus;
- 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
- 4° les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
- 5° une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
- 6° tout autre élément déterminé par le ministre. Le centre de services scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le centre de services scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. Le centre de services scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan.

# Encadrements légaux

Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

## **459.2**

Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des centres de services scolaires ou en fonction de la situation de l'un ou de certains d'entre eux, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire.

## **459.3**

Le ministre peut prescrire à tout centre de services scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'un centre de services scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.



# Démarche d'élaboration : Groupes consultés et activités de consultation

Convaincus de l'importance d'une approche collaborative dans le cadre de l'élaboration de son Plan d'engagement vers la réussite et soucieux de favoriser la participation du plus grand nombre de ses élèves, de ses employés, de parents et de partenaires, les membres du Comité d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Îles ont tenu, au cours des derniers mois, les activités suivantes :

1. Cueillette des données pour mettre à jour le portrait de l'organisation et son environnement. Analyse et ajustement des questionnaires pour les sondages de perception (septembre, novembre et décembre 2022).
2. Sondages de perception, de satisfaction et d'information réalisés auprès de différents groupes d'acteurs concernés afin d'enrichir les données dans l'élaboration du portrait de la situation actuelle de l'organisation (janvier 2023) :
  - les élèves du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> cycle du primaire : 346 répondants (96 %);
  - les élèves du secondaire : 382 répondants (94 %);
  - les élèves de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle : 59 répondants (100 %);
  - les employés : 240 répondants (83 %);
  - les parents : 199 répondants (23 %);
  - les partenaires : 26 répondants (58 %).
3. Ateliers de réflexion pour analyser les données de contexte et déterminer les forces, les vulnérabilités et les enjeux de l'organisation (février et mars 2023) par :
  - la présentation d'un portrait de l'organisation établi à partir de données sur les résultats des élèves, des données socio-démographiques et des réponses obtenues aux sondages;
  - une réflexion autour de trois axes d'intervention :
    - la réussite éducative de nos élèves;
    - un environnement socioéducatif favorable au développement global des élèves;
    - une organisation apprenante.
4. Réflexion sur les enjeux et les défis les plus significatifs à mettre en priorité pour 2023-2027 avec différents groupes : Comité consultatif de gestion (CCG), parents, conseil d'administration (mars et avril 2023).
5. Présentation et la consultation sur le projet de plan d'engagement vers la réussite (orientations, objectifs, cibles et indicateurs) auprès des groupes suivants (mai et juin 2023) :
  - le conseil d'administration;
  - le comité consultatif de gestion (CCG);
  - les employés;
  - le comité de parents;
  - le comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSÉHDAA);
  - les représentants syndicaux.
6. Validation de la version finale pour approbation. Une rencontre a eu lieu avec chacun des groupes suivants (juillet 2023) :
  - le comité consultatif de gestion (CCG);
  - le comité gouvernance et éthique et le conseil d'administration.
7. Approbation du Plan d'engagement vers la réussite par le conseil d'administration le 18 juillet 2023 en séance publique.

# Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Îles

## 1. Caractéristiques du milieu

### Quelques données sociodémographiques<sup>1</sup>

D'une superficie de 205,40 km<sup>2</sup>, le territoire desservi par le Centre de services scolaire des Îles compte une municipalité régionale de comté et deux municipalités. Son caractère insulaire, la fragilité de ses milieux et son isolement lié à sa position géographique au centre du golfe du Saint-Laurent en font un lieu unique. Ces caractéristiques ont d'ailleurs fait l'objet d'un décret administratif gouvernemental dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Entre 2011 et 2017, les Îles ont connu une baisse démographique importante, passant de 12 857 habitants à 12 491. Cette baisse reflète la décroissance qu'avait prévue l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) dans sa perspective démographique suite au recensement de 2011.

À partir de 2017, le vent change. En effet, les quatre dernières années ont permis aux Îles de redresser la courbe décroissante et de s'éloigner des projections de 2011 de l'ISQ. En 2020, la population des Îles compte 12 774 habitants, un gain de 386 personnes (+3,1 %) par rapport à la projection de 12 388 habitants qu'avait faite l'ISQ.

Ce virage est dû à d'importants soldes migratoires internes positifs en 2017, 2018, 2019 et 2020. Entre 2017 et 2020, il y a 420 personnes de plus qui ont migré aux Îles que de personnes qui ont migré des Îles vers l'extérieur.

Cette remontée est surtout due, durant cette période, à la baisse des départs des Îles des jeunes de 15 à 24 ans et à l'arrivée aux Îles de personnes âgées de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans.

Malgré ces succès récents, il est important de souligner qu'entre 2011 et 2016, il y a 319 personnes de moins qui ont migré aux Îles que le nombre de personnes qui ont migré des Îles vers l'extérieur. Et ces migrants des Îles vers l'extérieur étaient surtout âgés entre 15 et 44 ans.

Ces deux phénomènes migratoires, l'un prévu et l'autre imprévu par l'ISQ, démontrent à la fois la fragilité de la situation démographique des Îles et la capacité de la communauté de l'infléchir positivement.

Quant à l'accroissement naturel, il y a eu un heureux rebond des naissances en 2018 et 2019. Toutefois, pendant la décennie, l'accroissement naturel a toujours été négatif. Chaque année, il y a toujours eu plus de décès que de naissances. Depuis 2003, l'accroissement naturel négatif est le facteur qui a eu le plus d'impact sur la décroissance de la population des Îles.

Enfin, la population des Îles est plus vieille que celle de l'ensemble du Québec. D'une part, les 0 - 19 ans y sont beaucoup moins nombreux (14,6 % vs 20,8 %). D'autre part, les 65 ans et plus y sont beaucoup plus nombreux (27,8 % vs 19,7 %). En 2020, l'âge moyen de la population des Îles est de 49,2 ans et l'âge médian est de 54,3 ans, comparativement à 42,6 et 42,7 ans pour la population du Québec.

Bref, les quatre soldes migratoires internes positifs de 2017-2018-2019-2020 et l'augmentation des naissances de 2018-2019 constituent des signes encourageants pour la croissance ou, à tout le moins, pour le maintien de la population des Îles.

<sup>1</sup> (Réf. Les Îles-de-la-Madeleine 2010 – 2020 Regard croisé sur la démographie, l'économie et le social - Partie I - La démographie 1.0 Une décroissance freinée, mais des défis incontournables, exigeants, stimulants - Léonard Aucoin - Mai 2021, p.13 - <https://leonardaucoin.com/etude/>)

# Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Îles

## Quelques données socioéconomiques <sup>2</sup>

La communauté des Îles a connu une croissance exceptionnelle entre 2016-2017 et 2020-2021. Ce fut le résultat de l'avènement d'un « cercle vertueux », c'est-à-dire d'une conjoncture favorable de facteurs tant démographiques qu'économiques et sociaux qui, par un effet cumulatif, ont contribué à cet essor.

Il faut reconnaître que l'avènement de ce « cercle vertueux » a été favorisé et soutenu par certains facteurs de succès :

- La concertation des forces vives de la communauté
- La reconnaissance des caractéristiques de l'insularité
- Les choix stratégiques de la CTMA (Coopérative de transport maritime et aérien)
- La stratégie d'attraction des personnes
- Une relève entrepreneuriale dynamique
- L'importance du rôle d'associations de concertation, coordination et développement

Les Îles de la Madeleine ont connu une croissance économique remarquable et simultanée dans trois secteurs d'activités : la pêche, le tourisme et les services publics. Cette croissance a entraîné l'injection d'importantes sommes d'argent qui ont nourri la croissance des autres acteurs de l'économie des Îles : transport (CTMA), immobilier, secteur tertiaire des services marchands, arts et culture, agriculture et agroalimentaire et institutions financières.

Aujourd'hui, sur le plan de l'évolution des conditions socio-économiques de sa population, la Communauté maritime des Îles se positionne avantageusement par rapport aux 104 MRC et territoires équivalents du Québec.

- Entre 2019 et 2020, la hausse cumulée du revenu d'emploi médian des travailleurs de la Communauté maritime des Îles fut la plus élevée parmi les 104 MRC du Québec.
- En 2019, le revenu médian après impôt des familles des Îles comptant un couple, avec ou sans enfants positionnait la Communauté maritime au 32<sup>e</sup> rang des 104 MRC. Le revenu médian après impôt des familles monoparentales avec enfants la positionnait au 26<sup>e</sup> rang des MRC.
- Quant au revenu disponible par habitant, en 2020, la Communauté maritime occupe le 14<sup>e</sup> rang des MRC alors qu'elle occupait le 53<sup>e</sup> rang en 2010.
- En 2019, la Communauté maritime est une MRC avec un des plus bas taux de faible revenu des familles parmi les 104 MRC du Québec :
  - 2<sup>e</sup> rang, pour l'ensemble des familles
  - 4<sup>e</sup> rang, pour les familles comptant un couple
  - 2<sup>e</sup> rang, pour les familles monoparentales

Il reste à voir si le contexte inflationniste actuel aura un impact sur la vitalité économique au cours de prochaines années.

<sup>2</sup> Idem, partie IV, p.9 à 12

# Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Îles

- En 2021, à 2,4 %, le taux d'assistance sociale aux Îles est près de 2 fois plus faible que dans l'ensemble du Québec, à 4,5 %.<sup>3</sup> En même temps, en projetant les données et les tendances sur un horizon de vingt ans, des enjeux critiques pour l'avenir des Îles ont émergé. Ils doivent être saisis dès maintenant par les élus et les dirigeants des organisations des Îles.<sup>4</sup>

Deux enjeux sont démographiques :

- La migration
- Le vieillissement

Deux enjeux touchent le monde du travail :

- Le nombre de travailleurs
- La nature des emplois et leur pouvoir d'attraction

Les deux autres enjeux concernent le territoire et sa gouvernance :

- L'écologie
- La gouvernance et la solidarité

Les écoles du Centre de services scolaire des Îles ont un indice socio-économique variant de 1 à 10.

## 2. Engagement parental et partenarial

### L'engagement parental

Le Centre de services scolaire des Îles considère les parents comme des partenaires privilégiés pour la réussite des élèves et a même fait de la collaboration école-famille un de ces enjeux prioritaires.

### L'engagement des partenaires

Depuis 2015, un *Forum des partenaires* a été mis en place afin de rassembler autour d'une même table les acteurs clés du territoire. Cette instance a pour objectif, d'une part, de créer un environnement propice à la réalisation d'actions à mener par une ou plusieurs organisations et, d'autre part, de suivre l'état d'avancement des actions identifiées au projet de territoire. Ce forum s'est inscrit dans la mouvance d'une démarche structurante, soit un projet de territoire, « Horizon 2025 », qui vise le développement d'une vision partagée d'un futur souhaitable et l'engagement collectif quant à sa mise en œuvre. Le Centre de services scolaire des Îles est un membre actif de ce forum et sera au rendez-vous pour participer aux travaux de réflexion et d'échanges qui s'amorcent pour réviser le projet de territoire pour la prochaine décennie

<sup>3</sup> *Idem*, page 8

<sup>4</sup> *Idem*, page 33

# Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Îles

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, et avec l'objectif d'offrir toutes les conditions favorables à la réussite de ses élèves, jeunes et adultes, le Centre de services scolaires peut compter sur des partenariats actifs et productifs avec un grand nombre de partenaires dont :

- Arrimage;
- Bon goût frais des Îles;
- Carrefour jeunesse-emploi;
- Cégep de la Gaspésie et des Îles (Campus Denise-Leblanc aux Îles);
- Centres de la petite enfance;
- Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles (CISSS) ainsi que CISSS de la Gaspésie pour les services de réadaptation physique et Centre jeunesse;
- Chambre de commerce;
- Club des petits déjeuners;
- Complice persévérance scolaire (instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire de la Gaspésie-Îles-de-la Madeleine);
- Comité développement social;
- Commission scolaire Eastern Shores;
- Fondation Madeli-Aide;
- Groupe Collegia (service de formation continue du Cégep);
- Groupe persévérance scolaire (GPS);

- L'Éclaircie;
- Municipalité des Îles et Communauté maritime des Îles;
- Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ);
- Réseau en développement social;
- Services Québec;
- Unité régionale loisir et sport (URLS).

### 3. Portrait de l'éducation sur le territoire

#### L'offre de services en éducation publique

Aux Îles-de-la-Madeleine, il n'existe pas d'institution privée pour l'éducation des élèves du préscolaire âgés de 4 et 5 ans, du primaire et du secondaire. Le Centre de services scolaire des Îles est le seul centre de services scolaire francophone à dispenser des services en éducation dans ces ordres d'enseignement.

Il offre des services éducatifs au préscolaire, pour les élèves âgés de 4 et 5 ans, au primaire, au secondaire, en formation générale des adultes et en formation professionnelle. Au total, ce sont quatre programmes en formation professionnelle qui sont offerts sur une base rotative : *Pêche professionnelle*, *Entretien général d'immeubles*, *Assistance à la personne en établissement et à domicile* et *Santé, assistance et soins infirmiers*, programmes offerts sur la base d'autorisation permanente. Le CSSÎ est en attente de réponse du ministère à la suite du dépôt d'une demande d'autorisation permanente en charpenterie-menuiserie. Il offre, depuis plusieurs années, ce programme grâce à des autorisations provisoires.

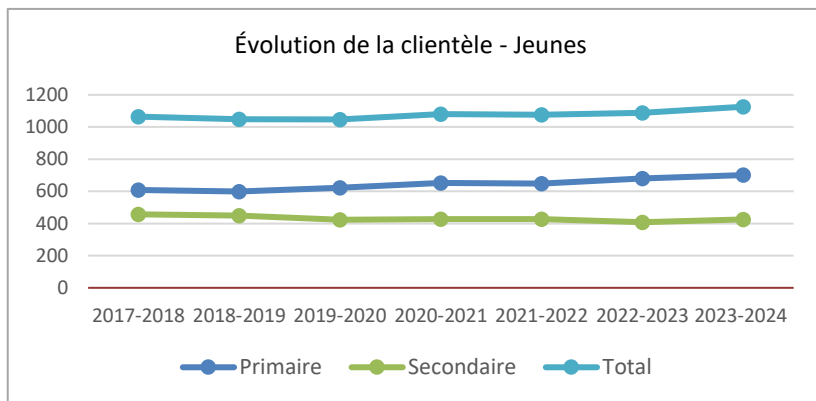
# Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Îles

Sur le territoire, on retrouve également d'autres services publics :

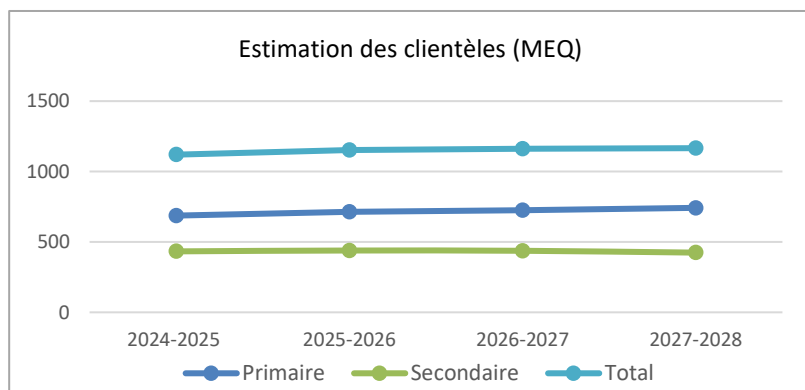
- deux centres de la petite enfance (CPE) qui opèrent chacun une garderie en installation et un réseau de garderies en milieu familial;
- un campus du Cégep de la Gaspésie et des Îles (Campus Denise-Leblanc) et, occasionnellement, des cohortes au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> cycle universitaire sous la responsabilité de l'Université du Québec à Rimouski et de l'Université Laval.

## L'évolution et les prévisions de la clientèle scolaire

De 1997 à 2018, la clientèle scolaire a diminué de 40 %, toutefois la situation s'est stabilisée par la suite, maintenant le nombre d'élèves à environ 1 100 élèves au secteur des jeunes. Les prévisions ministérielles prévoient une légère augmentation de la clientèle au cours des prochaines années. Il se pourrait que cette augmentation soit plus importante dans le cas où la stratégie d'attraction des personnes déployée par la Communauté maritime des Îles donne les résultats espérés.



Années	Primaire	Secondaire	Total
2017-2018	608	457	1065
2018-2019	599	449	1048
2019-2020	623	424	1047
2020-2021	652	428	1080
2021-2022	649	428	1077
2022-2023	681	408	1089
2023-2024	701	425	1126

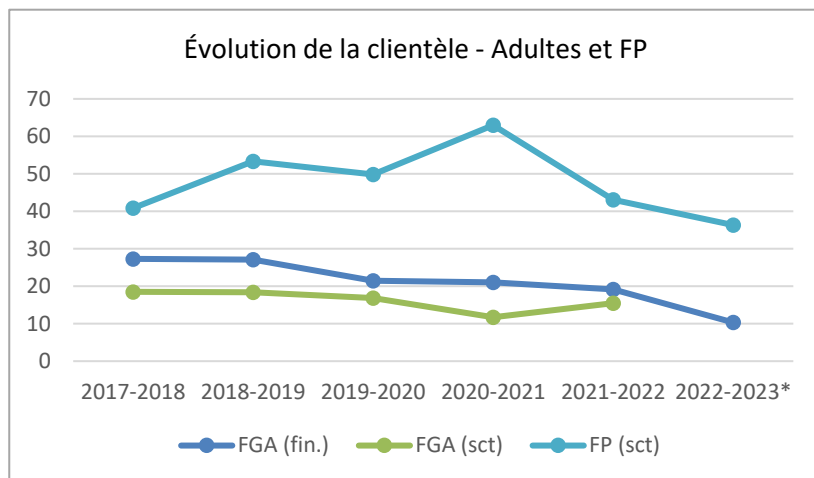


Années	Primaire	Secondaire	Total
2024-2025	687	433	1120
2025-2026	713	439	1152
2026-2027	725	437	1162
2027-2028	742	424	1166

# Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Îles

Depuis 2009-2010, on observe une baisse significative de la clientèle à la formation générale des adultes (FGA), alors qu'on observe une hausse de la clientèle en formation professionnelle (FP). En 2022-2023, on comptait 10,32 équivalents temps plein (ETP) en FGA et 36,32 ETP en FP.

## Nombre d'ETP (équivalent temps plein, 900 h) reconnus pour le financement



	FGA (fin.)	FGA (sct)	FP (sct)
2017-2018	27,30	18,51	40,82
2018-2019	27,13	18,37	53,35
2019-2020	21,46	16,83	49,87
2020-2021	21,04	11,72	62,97
2021-2022	19,19	15,48	43,08
2022-2023*	10,32		36,32

\*Données non confirmées

## L'organisation scolaire et l'offre des services éducatifs

Le Centre de services scolaire des Îles offre des services éducatifs dans cinq écoles primaires, une école secondaire et un centre de formation générale des adultes et de formation professionnelle. Il privilégie une organisation de services de proximité permettant à tous les élèves de développer leur plein potentiel. Les taux d'intégration des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) sont très élevés, soit 97 % au primaire et 94 % au secondaire.

## Le portrait des établissements du Centre de services scolaire des Îles (2022-2023)

Outre les classes ordinaires de chacune de ses écoles primaires et secondaire, les élèves peuvent bénéficier de regroupements facilitant les apprentissages pour certains d'entre eux. Ainsi, une école primaire offre un service de classe-ressource alors qu'une autre offre un service en classe spécialisée. Au secondaire, l'École polyvalente offre des services en classe spécialisée, premier cycle modifié ou adapté (PCMA) de même que des classes offrant les parcours de formation axée sur l'emploi. De plus, des ressources professionnelles et de soutien technique s'assurent d'offrir aux élèves tous les services prévus dans le cadre des programmes des services éducatifs complémentaires. La répartition des élèves dans les différentes écoles et au centre est présentée dans les tableaux qui suivent.

# Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Îles

## Le portrait des établissements du Centre de services scolaire des Îles (2021-2022)

### PRÉSCOLAIRE 4 ET 5 ANS (nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2022)

École	Village	Passe-Partout (4 ans)	Maternelle 4 ans	Maternelle 5 ans
Centrale	Havre-aux-Maisons	9	12	18
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Grande-Entrée		8 (4 + 4)	
Saint-Pierre	L'Étang-du-Nord	22		34
Stella-Maris	Fatima	13	20	22
Aux Iris	Bassin - Havre-Aubert		14	7

### PRIMAIRES

École	Village	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2022	IMSE 2021-2022
Centrale	Havre-aux-Maisons	98	1
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Grande-Entrée	25	1
Saint-Pierre	L'Étang-du-Nord	221	3
Stella-Maris	Fatima	140	4
Aux Iris	Bassin - Havre-Aubert	62	10

### SECONDAIRE

École	Village	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2022	IMSE 2021-2022
Polyvalente des Îles	L'Étang-du-Nord	408	3

### FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Centre	Village	Nombre d'effectifs 2022-2023	IMSE 2021-2022
Centre de formation générale et de formation aux adultes	L'Étang-du-Nord	FGA : 53 FP : 68	N/A



# Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Îles

## 4. Ressources humaines, matérielles et financières

### Le personnel en service direct aux élèves

En 2022-2023, le Centre de services scolaire des Îles comptait quelque 300 employés\* en service direct ou indirect aux élèves. De ce nombre, 222 sont en service direct aux élèves :

- 136 enseignants (90 % sont des femmes);
- 2 psychologues;
- 2 orthophonistes;
- 1 conseiller en orientation;
- 2 psychoéducateurs;
- 2 travailleurs sociaux;
- 2 agents en travail social;
- 2 agents de réadaptation
- 34 techniciens en éducation spécialisée;
- 10 préposés aux élèves handicapés;
- 3 techniciens en service de garde;
- 26 éducateurs en service de garde.

On a maintenu, voire augmenté le nombre de membres du personnel œuvrant auprès des élèves.

### Une gouvernance et des ressources humaines au service des élèves et de leurs intervenants

Le Centre de services scolaire est administré un conseil d'administration de 16 personnes. Les membres du conseil d'administration exercent l'ensemble des responsabilités qui leur sont attribuées par la Loi en matière de services éducatifs, de services à la communauté, de ressources humaines, de ressources matérielles, de ressources financières, de transport des élèves ou de taxation scolaire. Ils approuvent, notamment, sur proposition du Comité d'engagement pour la réussite des élèves, le Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire.

Pour mettre en œuvre les priorités de l'organisation, le conseil d'administration est soutenu par la directrice générale qui est entourée d'une équipe de cadres de service et de directions d'établissement. On y retrouve deux types de services : administratifs et éducatifs. Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du PEVR, les équipes des services éducatifs aux jeunes et aux adultes seront grandement sollicitées, compte tenu de leurs responsabilités en lien avec la réalisation de la mission du centre de services et leur soutien nécessaire à la réalisation de la mission des écoles et du centre.

\* L'usage du générique masculin n'a aucune connotation discriminatoire et n'est fait que dans le but d'alléger la lecture du texte.

# Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Îles

## L'état des bâtiments selon l'échelle d'évaluation du ministère

École	Cotes d'état		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022*
Aux Iris	A	A	D
Centrale	A	B	C
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	A	A	D
Saint-Pierre	A	B	D
Stella-Maris	A	A	D
Polyvalente/EDA/FP/Piscine /Centre administratif	B	B	D

\*Dorénavant, le *Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures* est préparé à partir des données saisies par le réseau scolaire au sein d'un nouvel outil de gestion des infrastructures. Au cours des deux dernières années, le parc d'infrastructures scolaires a fait l'objet d'une vaste opération d'inspection en tenant notamment compte d'une nouvelle méthodologie uniformisée. 90 % des bâtiments scolaires ont fait l'objet d'une nouvelle inspection à l'aide de cette approche commune et comparable. Des ajustements ont également été apportés à la méthodologie de calcul de la valeur de remplacement et une importante mise à jour des coûts des travaux a été effectuée dans le but de dresser un meilleur portrait de l'état des bâtiments en conformité avec les orientations gouvernementales en la matière.

### Le budget total disponible

En 2022-2023, les revenus ont été d'environ 29,6 M\$ alors que les dépenses ont été de 30 M\$.

## 5. Réussite scolaire

### Quelques constats sur la réussite des élèves

L'analyse des résultats liés aux objectifs du PEVR 2018-2023 nous permet de tirer les constats suivants :

- Le taux de diplomation et de qualification après 7 ans est de 81,4 % pour la cohorte de juin 2022, ce qui est en-dessous de la cible de 84 % fixée dans notre PEVR 2018-2023. Toutefois, on note une tendance soutenue à maintenir le taux au-dessus de 80 %. Pour les cohortes de 2018 et 2021, nous avons atteint des sommets en termes de taux de diplomation (respectivement 87,2 % et 84,8 %);
- Les garçons sont plus nombreux à obtenir un premier diplôme ou qualification avant l'âge de 20 ans et l'objectif de réduction de l'écart avec la diplomation des filles a été atteint. En effet, la donnée de départ du PEVR 2018-2023 était de 68,8 % alors que pour la cohorte de juin 2022, le taux de diplomation des garçons était de 83,1 %;

# Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Îles

- Le taux de diplomation des élèves HDAA s'est amélioré de façon significative, passant de 54,2 % pour la cohorte se terminant en juin 2015 (2008-2009) à 70,3 % pour la cohorte de juin 2022 (2015-2016). Toutefois, on observe une grande volatilité de ce taux, les derniers résultats ne représentent pas la tendance des dernières années.
- Les taux de réussite des élèves aux épreuves ministérielles sont toujours très élevés si l'on compare aux données de l'ensemble du réseau. D'ailleurs, à ce chapitre, la baisse marquée des taux de réussite à l'épreuve ministérielle de français écrit de cinquième secondaire, observée pour l'ensemble des élèves du Québec, ne s'est pas matérialisée pour les élèves du CSSÎ, au contraire ce taux s'est amélioré (95,3 % en 2019 à 95,5 % en 2022).
- Au chapitre des seuils de réussite aux épreuves ministérielles, la proportion des élèves du CSSÎ qui obtiennent entre 70 % et 100 % en lecture 4<sup>e</sup> année du primaire, et en mathématique, 6<sup>e</sup> année du primaire, est comparable à celle du réseau, alors que celle-ci est plus élevée pour les résultats aux épreuves d'écriture en français 2<sup>e</sup> secondaire (70,3 % vs 62,2 % pour le réseau).
- Le taux de sortie sans diplôme ni qualification des élèves du CSSÎ est le plus bas au Québec, soit 2,9 %.
- La proportion des élèves qui entrent au secondaire à 13 ans ou plus est de 8,6 % pour le CSSÎ, comparativement à 8,7 % pour l'ensemble du Québec. La cible du PEVR 2018-2023 était de 10 %.

## 6. Zones de force et de vulnérabilité

### Forces :

- Taux de diplomation et de qualification des garçons;
- Taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA;
- Proportion des élèves entrant en retard au secondaire;
- Taux de réussite aux épreuves ministérielles en français (lecture et écriture) de la 4<sup>e</sup> année du primaire et en écriture de la 6<sup>e</sup> année du primaire;
- 100 % des écoles ont un portrait complet des élèves à risque et ont reçu des mesures de soutien pour mettre en œuvre des pratiques éducatives et pédagogiques efficaces;
- Le sentiment de bien-être et de sécurité de nos élèves du primaire.

### Défis :

- Taux de diplomation et de qualification global des élèves tant au secteur des jeunes qu'en formation professionnelle;
- Taux de réussite aux épreuves ministérielles en lecture et en mathématique des élèves de la 6<sup>e</sup> année du primaire;
- La communication et la collaboration entre les écoles et les familles;
- La capacité des élèves quant à l'expression des émotions et la gestion de l'anxiété;
- Les saines habitudes de vie des élèves;
- La motivation des élèves.

# Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Îles

## 7. Nos enjeux

Après avoir analysé en profondeur les données de réussite, les données de contexte ainsi que les données de perception et relevé les principales forces et les principaux défis, voici les cinq enjeux retenus :

1. La maîtrise des compétences en lecture, écriture et mathématique;
2. La motivation et l'engagement scolaire des élèves;
3. La santé et le bien-être des élèves et du personnel;
4. La collaboration école-famille;
5. Le développement continu des compétences de tous les membres du personnel.

S'ajoutent à ces enjeux, les priorités ministérielles qui se traduisent par les orientations suivantes :

1. Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise;
2. Rendre la formation professionnelle véritablement attractive;
3. Faire des écoles et des centres des espaces accueillants.

# Mission, vision et valeurs du Centre de services scolaire des Îles

Le projet commun présenté aux pages suivantes s'appuie sur la mission, la vision et les valeurs de l'organisation

## **MISSION (prescrite dans l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique)**

Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité<sup>5</sup>, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la Loi, au développement social, économique et culturel de sa région.

## **VISION**

Le Centre de services scolaire des Îles se veut une communauté éducative en action et bienveillante, qui croit en la réussite éducative de chaque élève, jeune ou adulte. Ainsi, il privilégie la mise en œuvre des meilleures pratiques pédagogiques et de gestion, dans une dynamique de collaboration et de responsabilité partagée. Ouvert à l'innovation et à la créativité, il prépare les élèves à relever les défis du 21<sup>e</sup> siècle.

## **VALEURS**

Au Centre de services scolaire des Îles :

- parce que chaque élève est important, peut réussir et a droit à tous nos égards, nous valorisons le **respect** et la **rigueur**;
- parce que chaque élève et chaque milieu peuvent avoir accès aux services offerts, nous valorisons l'**équité**;
- parce que la réussite est une responsabilité collective, nous valorisons l'**ouverture** et la **collaboration**.

<sup>5</sup> Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves.

## Notre mission

Organiser les services éducatifs pour la clientèle de son territoire, dans des conditions optimales, afin de veiller à l'atteinte du plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population;

Promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire;

Contribuer au développement social, culturel et économique de sa région;

Assurer, dans un principe de subsidiarité, une gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources dont il dispose.

## Notre vision

Le Centre de services scolaire des Îles se veut une communauté éducative en action et bienveillante, qui croit en la réussite éducative de chaque élève, jeune ou adulte.

Ainsi, il privilégie la mise en œuvre des meilleures pratiques pédagogiques et de gestion, dans une dynamique de collaboration et de responsabilité partagée. Ouvert à l'innovation et à la créativité, il prépare les élèves à relever les défis du 21<sup>e</sup> siècle.

## Nos valeurs

Parce que chaque élève est important, peut réussir et a droit à tous nos égards, nous valorisons le **respect** et la **rigueur**;

parce que chaque élève et chaque milieu peuvent avoir accès aux services offerts, nous valorisons l'**équité**;

parce que la réussite est une responsabilité collective, nous valorisons l'**ouverture** et la **collaboration**.

## Tableau synoptique des objectifs du PEVR 2023-2027 du CSSI

Enjeux	Orientations	Objectifs	Cibles	Indicateurs
<b>Axe 1 : La réussite éducative de nos élèves</b>				
1.1 La maîtrise des compétences en lecture, écriture et mathématique	Le dépistage, l'intervention différenciée en fonction des besoins des élèves et l'évaluation au service de l'apprentissage.	Augmenter les résultats en lecture, en écriture et en mathématique, à la fin de chaque cycle du primaire et du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire.	Hausse de 5 % du nombre d'élèves considérés en réussite sans risque (résultat supérieur à 70 %) en lecture, en écriture et en mathématique, à la fin de chaque cycle du primaire et du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire.	Nombre d'élèves en lecture, en écriture et en mathématique à la fin de chaque cycle du primaire et du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire qui se situent dans chacune des zones.
			Diminution de 2 % du nombre d'élèves qui se situent dans la zone critique en lecture, en écriture et en mathématique.	
1.2 La motivation et l'engagement scolaire des élèves	Identifier, dans chaque école, des facteurs qui sont susceptibles d'augmenter la motivation et l'engagement des élèves, et les mettre en œuvre.	Augmenter, de 15 % au secondaire et de 6 % au primaire, le nombre d'élèves qui se disent motivés ou très motivés à venir à l'école.	67 % des élèves du secondaire et 80 % des élèves du primaire se disent motivés ou très motivés à venir à l'école.	Proportion des élèves du primaire et du secondaire qui se disent motivés ou très motivés à venir à l'école.
<b>Axe 2 : Un environnement socio-éducatif favorable au développement global des élèves</b>				
2.1 La santé et le bien-être de nos élèves et du personnel	Favoriser la santé et le bien-être des élèves, notamment dans l'utilisation des écrans, les habitudes de sommeil, les dépendances et la gestion de l'anxiété.	Accompagner les élèves et sensibiliser les parents à de saines habitudes de vie (utilisation responsable des écrans, habitudes de sommeil, dépendance, gestion de l'anxiété).	Amélioration du sentiment de bien-être des élèves à partir des indicateurs du référentiel sur le bien-être de l'élève (outil du MEQ) - Données de départ à documenter.	Nombre d'élèves qui progressent dans leur sentiment de bien-être en fonction des indicateurs du référentiel.
	Soutenir le sentiment de bien-être de tout le personnel.	Établir un climat de travail bienveillant, favorisant le développement du sentiment de bien-être de chaque employé.	Amélioration du sentiment de bien-être du personnel à partir des indicateurs de bien-être au travail (Cadre de référence à venir de même que la donnée de départ).	Indice de bien-être du personnel dans leur environnement de travail.
2.2 La collaboration école-famille	Soutenir un partenariat positif et constructif avec les parents pour favoriser la réussite des élèves.	Soutenir les écoles dans leur définition des modalités de communication efficaces entre l'école et les parents d'élèves, notamment ceux à risque, en difficulté d'apprentissage et/ou de comportement.	100 % des écoles ont un plan de communication avec les parents et celui-ci est partagé par l'ensemble des intervenants.	Nombre d'écoles ayant un plan de communication efficace et partagé par l'ensemble des intervenants.
<b>Axe 3 : Une organisation apprenante</b>				
3.1 Le développement continu des compétences de tous les membres du personnel	Contribuer à augmenter le sentiment d'efficacité professionnelle des employés.	Identifier avec chaque employé des objectifs de développement de ses compétences professionnelles (plan de développement professionnel).	100 % des employés ont un plan de développement professionnel.	Proportion des employés qui ont un plan de développement professionnel.
	Favoriser les pratiques collaboratives (MEQ).	Consolider les CAP au sein des établissements scolaires.	100 % des équipes collaboratives ont progressé dans leur niveau de maturité en CAP (donnée de départ à documenter à partir de l'outil de suivi du travail collaboratif du Projet CAR).	Portrait de chaque école à terme du PEVR en comparaison avec celui de septembre 2023.
	Valoriser les données probantes en éducation (MEQ).	Consolider la mise en œuvre des meilleures pratiques pédagogiques et éducatives.	100 % des accompagnements et formations sont appuyés sur des données probantes.	Ouvrages de référence consultés et utilisés pour soutenir le développement pédagogique.

## Tableau synoptique du CSSI (objectifs MEQ)

### Axe 1 (du PEVR CSSI associé) : La réussite éducative de nos élèves

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Cibles			
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
1.1 Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise	Accroître la réussite des élèves	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire Valeur de départ CSSI : 81,4 % (MEQ : 84,1 %)	82 %	82,7 %	83,3 %	84 % MEQ 86,8 %
		Taux de réussite des garçons Valeur de départ CSSI : 83,1 % (MEQ : 80,1 %)	83,4 %	83,7 %	84 %	84,3 % MEQ 82,5 %
		Taux de réussite des élèves HDAA Valeur de départ CSSI : 70,3 % (MEQ : 62,2 %)	70,6 %	71,9 %	72,2 %	72,5 % MEQ 63,8 %
		Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de <b>lecture en français</b> , langue d'enseignement, <b>4<sup>e</sup> année du primaire</b> (réseau francophone, public) Valeur de départ CSSI : 70,9 % (MEQ : 70 %)	73,5 %	76 %	78,5 %	81,1 % MEQ 80 %
		Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de <b>mathématique</b> (compétence Résoudre), <b>6<sup>e</sup> année du primaire</b> (réseau public anglophone et francophone) Valeur de départ CSSI : 64,8 % (MEQ : 66 %)	66,8 %	68,8 %	70,7 %	73,7 % MEQ 75 %
		Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d' <b>écriture en français</b> , langue d'enseignement, <b>2<sup>e</sup> année du secondaire</b> (réseau francophone, public) Valeur de départ CSSI : 70,7 % (MEQ : 57 %)	72,2 %	74,7 %	77,2 %	79,7 % MEQ 75 %
1.2 Rendre la formation professionnelle véritablement attractive	Moderniser et valoriser la formation professionnelle	Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans Valeur de départ CSSI : 68,1 % (MEQ : 80,9 %)	68,6 %	69,1 %	69,6 %	70,1 % MEQ 84,9 %
	Améliorer la connaissance des parcours et des programmes par les parents et le personnel (CSSI)	Taux de connaissance des parcours et programmes par les parents et le personnel (donnée de départ à documenter)	Cibles à déterminer en fonction de la donnée de départ			

### Axe 2 : Un environnement socio-éducatif favorable au développement des élèves

2.1 Faire des écoles et des centres des espaces accueillants	Élaborer de nouveaux projets pédagogiques particuliers au secondaire	Taux de participation des élèves de niveau secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier Valeur de départ CSSI : 0 % (MEQ : 44,6 %)	0 %	30 %	45 %	65 % MEQ 75 %
	Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves	Proportion d'écoles et centre ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu Valeur de départ CSSI 2022-2023 : 0 % (MEQ : 0 %)	25 %	50 %	75 %	100 % MEQ 100 %

# Déclaration de services à la population

## Quelques éléments de contexte

Le Centre de services scolaire des Îles dessert un territoire de 205,40 km<sup>2</sup> formant un archipel de plusieurs îles et comprenant deux municipalités. Elle compte cinq écoles primaires, une école secondaire, un centre de formation offrant la formation générale des adultes et la formation professionnelle et un centre administratif dans lesquels œuvre un personnel diversifié, qualifié et dévoué.

Le milieu desservi par le Centre de services scolaire des Îles présente certains signes de vitalité économique qui pourraient toutefois s'affaiblir dans le contexte économique inflationniste actuel. D'importants enjeux demeurent au niveau démographique en raison de la proportion inversée de la population plus âgées au profits des jeunes familles. Ce phénomène est accentué par la pénurie de logements et de places en garderie. Une dynamique partenariale importante est présente dans plusieurs sphères d'activités sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, en raison notamment du caractère particulier de la situation géographique de cette région, et le Centre de services scolaire des Îles s'y inscrit très activement.

Le Centre de services scolaire est administré un conseil d'administration de 16 personnes. Les membres du conseil d'administration exercent l'ensemble des responsabilités qui leur sont attribuées par la Loi en matière de services éducatifs, de services à la communauté, de ressources humaines, de ressources matérielles, de ressources financières, de transport des élèves ou de taxation scolaire. Ils approuvent, notamment, sur proposition du Comité d'engagement pour la réussite des élèves, le Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire.

Pour mettre en œuvre les priorités de l'organisation, le conseil d'administration est soutenu par la directrice générale qui est entourée d'une équipe de cadres de service et de directions d'établissement. On y retrouve deux types de services : administratifs et éducatifs. Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du PEVR, les équipes des services éducatifs aux jeunes et aux adultes seront grandement sollicitées, compte tenu de leurs responsabilités en lien avec la réalisation de la mission du centre de services et leur soutien nécessaire à la réalisation de la mission des écoles et du centre.



# Déclaration de services à la population

## Notre mission

(prescrite dans l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique)

Le Centre de services scolaire des Îles a pour mission :

- D'organiser les services éducatifs pour la clientèle de son territoire, dans des conditions optimales, afin de veiller à l'atteinte du plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population;
- de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire;
- de contribuer au développement social, culturel et économique de sa région;
- d'assurer, dans un principe de subsidiarité, une gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources dont il dispose.

## Notre vision

Le Centre de services scolaire des Îles se veut une communauté éducative en action et bienveillante, qui croit en la réussite éducative de chaque élève, jeune ou adulte.

Ainsi, il privilégie la mise en œuvre des meilleures pratiques pédagogiques et de gestion, dans une dynamique de collaboration et de responsabilité partagée. Ouvert à l'innovation et à la créativité, il prépare les élèves à relever les défis du 21<sup>e</sup> siècle.

## Nos valeurs

Au Centre de services scolaire des Îles :

- parce que chaque élève est important, peut réussir et a droit à tous nos égards, nous valorisons le **respect** et la **rigueur**;
- parce que chaque élève et chaque milieu peuvent avoir accès aux services offerts, nous valorisons l'**équité**;
- parce que la réussite est une responsabilité collective, nous valorisons l'**ouverture** et la **collaboration**.

# Déclaration de services à la population

## Les services offerts

### L'ÉDUCATION PRESCOLAIRE

Le Centre de services scolaire des Îles organise des services d'éducation préscolaire 4 ans et 5 ans à temps plein. De plus, il offre le programme Passe-Partout (un programme d'intégration à l'école) aux parents et élèves de 4 ans du territoire qui préfèrent cette formule.

### L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

L'enseignement primaire et secondaire est offert dans le respect du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* et selon les programmes prescrits par le ministère de l'Éducation. Outre les classes ordinaires dans chacune des écoles primaires et secondaire, les élèves peuvent bénéficier de regroupements facilitant les apprentissages pour certains d'entre eux tels une classe-ressource, une classe spécialisée et des parcours de formation axée sur l'emploi.

De plus, des ressources professionnelles et de soutien technique s'assurent d'offrir aux élèves tous les services prévus dans le cadre des programmes des services éducatifs complémentaires afin de soutenir leur réussite.

### L'ÉDUCATION DES ADULTES

Le Centre de services scolaire des Îles offre, à l'éducation des adultes, les services suivants :

- la formation générale (présecondaire et secondaire);
- la formation en vue de l'obtention de préalables requis pour l'enseignement supérieur;
- le SARCA (Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement);
- la reconnaissance des acquis et compétences en formation générale et en formation professionnelle.

### LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle est offerte aux personnes souhaitant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP). Au total, ce sont quatre programmes qui peuvent désormais être offerts (autorisations permanentes) : *Pêche professionnelle, Entretien général d'immeubles, Assistance à la personne en établissement et à domicile* et *Santé, assistance et soins infirmiers*. Les trois derniers sont offerts sur une base rotative. Le CSSÎ est en attente de réponse du ministère à la suite du dépôt d'une demande d'autorisation permanente en charpenterie-menuiserie. Il offre, depuis plusieurs années, ce programme grâce à des autorisations provisoires.

### LE SERVICE AUX ENTREPRISES

Le Centre de services scolaire des Îles répond aux besoins de formation continue des individus et des entreprises des Îles en collaboration avec le service de formation continue du Cégep de la Gaspésie et des Îles (Groupe Collegia), et ce, grâce à des formules variées : formation créditable, sur mesure, en entreprise ou en classe, de jour comme de soir, selon le nombre d'heures dont la clientèle visée a besoin. Ces formations sont assurées par une équipe de formateurs compétents et motivés.

# Déclaration de services à la population

## Les clientèles

De 1997 à 2018, la clientèle scolaire a diminué de 40 %, toutefois la situation s'est stabilisée par la suite, maintenant le nombre d'élèves à environ 1 100 élèves au secteur des jeunes. Les prévisions ministérielles prévoient une légère augmentation de la clientèle au cours des prochaines années. Il se pourrait que cette augmentation soit plus importante dans le cas où la stratégie d'attraction des personnes déployée par la Communauté maritime des Îles donne les résultats espérés. En 2027-2028, on prévoit y accueillir 1 166 élèves, dont 742 au primaire et 424 au secondaire. (Prévision MEQ)

Depuis 2009-2010, on observe une baisse significative de la clientèle à la formation générale des adultes (FGA), alors qu'on observe une hausse de la clientèle en formation professionnelle (FP). En 2022-2023, on comptait 10,32 équivalents temps plein (ETP) en FGA et 36,32 ETP en FP.

## Nos engagements en ce qui a trait à la qualité des services

Au Centre de services scolaire des Îles, nous voulons réaliser notre mission dans le respect de nos valeurs et nous nous engageons à :

- Permettre à chaque élève, jeune ou adulte, de vivre une réussite éducative à sa mesure;
- rendre accessibles nos services;
- gérer nos ressources de manière efficace, efficiente, équitable et écoresponsable;
- soutenir et accompagner chaque acteur dans le contexte d'une organisation apprenante;
- contribuer au développement social, culturel et économique des Îles;
- faire rayonner notre expertise dans le milieu, notamment en soutenant des partenariats productifs.

# Déclaration de services à la population

## Le traitement des plaintes

Le Centre de services scolaire des Îles a mis en place une procédure d'examen des plaintes en vue d'assurer la protection des droits des élèves et des parents. Un règlement décrit l'ensemble des démarches et des responsabilités inhérentes à ce dossier. Une copie de ce règlement est accessible sur le site Internet du Centre de services scolaire des Îles.

Sommairement, les principales étapes de la démarche de traitement d'une plainte d'un usager sont les suivantes :

### DÉPOT D'UNE PLAINTÉ

- Une plainte peut être formulée verbalement ou par écrit et doit être adressée au responsable de l'examen des plaintes.
- Un intervenant qui reçoit une plainte écrite d'un élève ou de ses parents doit l'acheminer sans délai au responsable de l'examen des plaintes. S'il s'agit d'une plainte verbale, l'intervenant dirige alors l'élève ou ses parents vers le responsable de l'examen des plaintes.
- Le responsable de l'examen des plaintes prête assistance au plaignant dans la formulation de sa plainte ou pour toute démarche s'y rapportant. De plus, le responsable de l'examen des plaintes informe le plaignant qu'il peut être accompagné par la personne de son choix à toute étape de la procédure d'examen de sa plainte.

### EXAMEN DE LA PLAINTÉ

- Le responsable de l'examen des plaintes doit vérifier la recevabilité de la plainte en s'assurant que celle-ci est formulée par un élève ou ses parents et qu'elle porte sur les services offerts par le Centre de services scolaire des Îles ou ses établissements.
- Après l'examen de la plainte, le responsable de l'examen des plaintes détermine si elle est fondée ou non.
- Dans les trente (30) jours de la réception de la plainte, le responsable de l'examen des plaintes communique sa décision au plaignant et l'informe du recours qu'il peut exercer auprès du protecteur de l'élève s'il est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen ainsi que des moyens pour le mettre en œuvre. La décision est également communiquée à la personne ou l'instance faisant l'objet de la plainte.

### PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

- Le protecteur de l'élève reçoit et examine une plainte lorsque le plaignant est insatisfait de son examen par le responsable de l'examen des plaintes ou du résultat de cet examen.
- Le protecteur de l'élève statue sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, propose au conseil d'administration les correctifs qu'il juge appropriés.

### RECOURS

- L'élève ou ses parents, s'ils ne sont pas satisfaits de la décision prise par le conseil d'administration, peuvent se prévaloir du recours en révision d'une décision. Toutefois, l'élève ou ses parents ne peuvent exercer plus d'une fois le recours en révision et la procédure d'examen des plaintes pour une même décision.

# Déclaration de services à la population

## Coordonnées du Centre de services scolaire des Îles

Centre administratif  
1419, chemin de l'Étang-du-Nord  
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3B9

Téléphone : 418 986-5511  
Sans frais : 1 855 937-5511

Courrier électronique : [secdgrh@cssdesiles.gouv.qc.ca](mailto:secdgrh@cssdesiles.gouv.qc.ca)  
Site internet : [www.cssdesiles.gouv.qc.ca](http://www.cssdesiles.gouv.qc.ca)

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

# Signataires du Plan d'engagement vers la réussite

La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les parties pour une durée de quatre ans.

## POUR LE MINISTÈRE :

Le ministre de l'Éducation,

\_\_\_\_\_  
Bernard Drainville

\_\_\_\_\_  
Date

## POUR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES (approuvé le 18 juillet 2023) :

Le président du conseil d'administration,

  
\_\_\_\_\_  
Jean Cormier

La directrice générale,

  
\_\_\_\_\_  
Brigitte Aucoin